

Projet de loi sur le renseignement : le Patriot Act français ?

- Syntec Numérique appelle à la prudence -

Le projet de loi sur le renseignement sera présenté jeudi en Conseil des ministres par Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur. Les principales dispositions du texte dévoilées hier¹ alourdissent la responsabilité des entreprises en limitant les libertés fondamentales. Syntec Numérique et ses 1500 adhérents formulent aujourd'hui leur inquiétude face à des mesures de plus en plus liberticides pour les citoyens et les entreprises, parmi lesquelles :

- Fin du caractère exceptionnel des interceptions de sécurité
- Absence de garde-fou sur la géolocalisation
- Obligation de déchiffrement pour les entreprises
- Absence de garanties pour les données exploitées et collectées

Ces différentes opérations pourront être prises par autorisations administratives, sans l'intervention d'un juge.

Ces dispositions donnent davantage de responsabilité des opérateurs mais aussi aux intermédiaires astreints à des obligations de « *surveillance prédictives* ». Les opérateurs seraient également soumis à apporter leur aide au déchiffrement des données.

Tous les acteurs du numérique présents sur le sol français ont à cœur de participer à la lutte contre le terrorisme et la criminalité, et à la création d'un cyberspace de confiance pour les utilisateurs. En revanche, **Syntec Numérique souhaite également rappeler son attachement à de grands principes fondateurs, comme la nécessité d'un filtrage par le juge judiciaire, garant des libertés individuelles et des intérêts de la Nation. C'est un élément clé de l'attractivité de notre territoire.**

« *Si la sécurité des citoyens est indispensable, elle ne peut se faire au détriment des libertés fondamentales de la Nation. Une approche réussie de la cyber-sécurité nécessite une approche globale et européenne. L'équilibre entre protection des citoyens, mission première de l'Etat, et respect des libertés fondamentales de la démocratie est un exercice difficile. Cela l'est d'autant plus après les terribles attentats qui ont frappé la France. Depuis 1986, chaque acte terroriste a été suivi d'une loi et la dernière, votée en novembre 2014, n'est pas encore entrée en vigueur que le Gouvernement appelle encore à de nouvelles mesures. Nous rappelons que les mesures existantes donnent déjà des prérogatives extrêmement larges aux services concourant à la sécurité de la nation* », commente **Guy Mamou-Mani, Président de Syntec Numérique.**

**Quelles seront les conséquences de telles mesures sur les citoyens et les entreprises ?
Pourquoi ces mesures sont-elles liberticides ? Quelles prérogatives sont concernées ?
Quelles sont les solutions pour trouver le juste équilibre entre sécurité et libertés fondamentales ?**

Si vous souhaitez échanger avec un porte-parole de Syntec Numérique, merci de contacter :

Agence Wellcom - Elise Plat / ep@wellcom.fr / 01 46 34 60 60

¹ dispositions d'une version non définitive du texte publiées dans le Figaro.

Syntec Numérique

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente 1 500 sociétés adhérentes, soit 80 % du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2010 par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels. www.syntec-numerique.fr

Contact : Anne-Julie Ligneau / 01 44 30 93 00 / ajligneau@syntec-numerique.fr

Relations presse / Agence Wellcom : Elise Plat / 01 46 34 60 60 / ep@wellcom.fr